

34ème session du Conseil des droits de l'homme : les résolutions portant sur les droits de l'enfant

Date : 21 avril 2017



Les droits de l'enfant dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD)

1. Cette résolution rappelle aux Etats que, dans le cadre de la mise en œuvre des [Objectifs de Développement Durable](#) (ODD), tous doivent veiller à ne laisser aucun enfant de côté et à prêter une attention particulière aux enfants marginalisés et vulnérables (enfants en situation de handicap, en conflit avec la loi...).
2. Le débat annuel sur les droits de l'enfant de la 37ème session du Conseil de mars 2018 aura pour thème « La Protection des [droits de l'enfant](#) dans les situations de crise humanitaire » ; ses échanges s'appuieront sur le rapport réalisé pour l'occasion par le Haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme.
3. Le mandat de la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants est reconduit pour 3 ans. Elle aura pour mission, sur cette période, de réaliser des recherches plus spécifiques sur 3 objectifs ciblés des ODD : les pratiques préjudiciables à l'[égalité des sexes](#) (cible 5.3), les [formes contemporaines d'esclavage](#) (cible 8.7), la [maltraitance et la traite des enfants](#) (cible 16.2).

[Lire la résolution](#)

L'enregistrement des naissances, un acte essentiel pour la protection des

droits de l'enfant

S'appuyant sur l'[objectif ciblé 16.9 des ODD](#) qui vise à garantir à tous une identité, la résolution rappelle que *l'enregistrement de la naissance est un acte essentiel pour la promotion et la protection de tous les droits de l'homme [...] Les personnes dont la naissance n'a pas été enregistrée sont plus exposées à la marginalisation, à l'exclusion, à la discrimination, à la violence, à l'apatridie, aux enlèvements, à la vente, à l'exploitation et aux sévices.*

Le Haut-commissaire présentera lors de la 39ème session un rapport sur les mesures concrètes visant à garantir l'accès à l'enregistrement des naissances, notamment pour les enfants les plus vulnérables.

[Lire la résolution](#)

Prolongation du mandat du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants

Cette résolution proroge de 3 ans, à partir de juin 2017, le mandat du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants. L'expert de l'ONU devra notamment travailler sur les voies et les moyens pour surmonter les obstacles empêchant d'assurer la protection complète des droits de l'homme pour les migrants, surtout les plus vulnérables comme les femmes, [les enfants et les migrants](#) sans papier.

[Lire la résolution](#)

Renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme au Mali

Depuis le début de la crise au Mali en 2012, les droits de l'homme sont régulièrement violés, avec une situation critique pour les femmes et les enfants. La résolution proroge d'un an le mandat de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali. Il rendra ainsi lors de la 37ème session, un nouveau rapport sur l'évolution des droits dans le pays, en s'attachant particulièrement à la question de la justice et de la réconciliation.

[Lire la résolution](#)